(1)

(N° 229.)

Chambre des Représentants.

Séance du 11 Aout 1862.

Crédit supplémentaire de 100,000 francs au budget du Ministère de la Justice pour 1862.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Le pénitencier des jeunes délinquants, à Saint-Hubert, exigeait depuis longtemps des travaux d'agrandissement, pour l'exécution desquels une allocation de 80,000 francs fut portée au budget de 1861, et une autre de 40,000 francs au budget de 1862, tandis que l'administration se réservait de porter au budget de 1863 la somme nécessaire pour compléter la dépense qui avait été échelonnée sur trois budgets.

Cependant, les 120,000 francs, portés aux budgets de 1861 et de 1862, sont dépensés, et, dans l'intérêt de la conservation des constructions, il est indispensable qu'elles soient sous toit cette année.

Dès lors, il devient nécessaire de majorer de 100,000 francs l'allocation de 1862.

Je viens donc, Messieurs, d'après les ordres du Roi, vous présenter un projet de loi d'après lequel une somme de 100,000 francs sera ajoutée à l'art. 54, chap. X du budget de la Justice, pour 1862.

Le Ministre de la Justice,

Victor TESCH.

PROJET DE LOI.

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de nos Ministres de la Justice et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

L'allocation pour travaux d'agrandissement de la maison pénitentiaire de Saint-Hubert, portée à l'art. 54, chap. X du budget du Ministère de la Justice, pour 1862, fixé par la loi du 30 décembre 1861 (*Moniteur*, n° 1, de 1862), est augmentée de 100,000 francs.

Cette allocation sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1862.

Donné à Laeken, le 8 août 1862.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,
VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.